



terre des hommes
suisse

POUR L'ENFANCE ET UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE



GUIDE LEGS & HÉRITAGE

Léguer à ses proches, même les plus lointains, c'est transmettre l'espoir à des milliers d'enfants.



SOMMAIRE

- | | | | |
|----|--|----|---|
| 4 | Léguiez pour leur devenir | 14 | Questions fréquentes |
| 5 | Vous faites la différence | 15 | Que dit la loi ? |
| 6 | Ici et là-bas, agir pour la défense des Droits de l'Enfant | 16 | Exemples de testament |
| 8 | Votre legs en action | 18 | Vos volontés priment et auront un réel impact |
| 10 | Ensemble, nous changeons la vie des enfants | 19 | À votre écoute |
| 12 | Comment régler votre succession ? | 20 | Les essentiels et mots-clés |
| 13 | Quelles sont les principales étapes ? | 22 | Ces sourires vous sont destinés... |
| | | 23 | Missions et valeurs |

Léguiez pour leur devenir...

Organiser votre succession, c'est penser aux personnes et aux causes qui vous sont chères. C'est aussi ne rien laisser au hasard quant au devenir de vos biens et vous assurer que vos volontés soient respectées.

Conscients de l'importance et de la valeur de cette démarche personnelle, nous nous tenons à votre disposition pour construire ensemble un projet qui fasse sens pour vous, en prenant le temps de vous écouter, de vous rencontrer et d'échanger.

Grâce à notre proximité avec le terrain et à une gestion de qualité, nous nous engageons à vous garantir que vos volontés soient respectées et qu'elles changent la vie des enfants. Plus qu'un soutien financier, **vos dernières volontés représentent pour les enfants vulnérables auprès de qui Terre des Hommes Suisse agit, la protection face aux violences et la possibilité d'aller à l'école pour se construire un avenir meilleur.**

Il y a quelques années, à l'occasion d'une mission en Inde j'ai rencontré la jeune Farida, âgée de 9 ans. Ses paroles restent gravées en moi : « *J'ai la chance d'être la 1^{ère} génération de ma famille qui a accès à une éducation et je ne veux pas que cela s'arrête pour mes frères et sœurs. Mon rêve est de faire évoluer l'état d'esprit des filles et des femmes afin qu'elles osent prolonger leurs études, qu'elles osent avoir une autre ambition que de cuisiner et servir leur famille* ». Grâce à Terre des Hommes Suisse, de nombreux enfants comme Farida ont la chance d'aller à l'école, de se construire un avenir et de changer le devenir de leurs proches.

Améliorer durablement la vie de ces enfants nous est essentiel. Travailler dans la durée, en étant capable de s'engager sur le long terme, c'est exactement ce que votre legs ou héritage permettra de faire. **En couchant Terre des Hommes Suisse sur votre testament, vous aidez ces enfants fragilisés par la vie à réaliser certain de leurs rêves.**

En leur nom, de tout cœur un grand merci pour votre geste d'une générosité sans pareil.



Grâce à vous, nous changeons la vie des enfants les plus vulnérables.

Christophe RODUIT
Secrétaire général de Terre des Hommes Suisse

Cette brochure ne peut remplacer un conseil individuel auprès d'un.e avocat.e, notaire ou conseiller.ère fiscal.e. Ces quelques pages ont pour objet de vous guider dans votre démarche. Nous vous recommandons de vous adresser à un spécialiste pour finaliser votre succession. Dans ce cadre, Terre des Hommes Suisse travaille avec des études et cabinets. Si vous le souhaitez, sans engagement de votre part, nous pouvons vous communiquer leurs coordonnées.



MARIA G.

Vous faites la différence

« Depuis près de 20 ans je soutiens Terre des Hommes Suisse. L'éducation des enfants, en Suisse comme dans les pays pauvres est primordial. Je suis très attachée à l'action de terrain.

J'ai eu la chance de rencontrer les collaborateurs et collaboratrices à Genève, à l'occasion d'une conférence thématique sur la Bolivie et plus récemment lors de l'exposition photographique des 60 ans de l'association. Les actions concrètes mises en œuvre avec des partenaires locaux me tiennent à cœur. Savoir que mes dons vont directement aux projets et que l'association est à taille humaine me confortent dans mon choix d'avoir inclus Terre des Hommes Suisse dans mon testament.

Je n'ai pas d'héritier direct. Je vis entourée de mes deux chiens. Avoir pris mes dispositions quant à leur devenir tout comme organiser de mon vivant ma succession était important. Savoir qu'une partie de mes biens offrira à des enfants vulnérables la chance d'aller à l'école et de tout simplement vivre leur vie d'enfant me rend heureuse. »





Ici et là-bas, agir pour la défense des Droits de l'Enfant

Organisation Non Gouvernementale indépendante et reconnue d'utilité publique, Terre des Hommes Suisse s'engage pour l'enfance et un développement durable depuis plus de 60 ans. Terre des Hommes Suisse agit activement pour la défense des Droits de l'Enfant et plus particulièrement en faveur des droits à la protection, à l'éducation, à la participation et à vivre dans un environnement sain. En Suisse et dans 9 pays à l'international, avec plus de 60 partenaires locaux, nous œuvrons concrètement sur le terrain auprès de plus de 295 000 enfants et jeunes*.



Depuis 1988 Terre des Hommes Suisse est certifiée Zewo qui garantit la bonne utilisation des dons. Nos comptes sont établis en conformité avec Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales et RPC 21), le Code Suisse des obligations, les prescriptions de la Fondation Zewo ainsi que les statuts de l'Association. Ils sont audités et certifiés par le cabinet BEAU HLB (AUDIT) SA.

*Chiffres Rapport Annuel 2022.



Droit à une Éducation
adaptée, gratuite
et de qualité.



Droit à la Protection
contre toutes les formes de
violence et d'exploitation.



Droit à la Participation
des enfants et des jeunes aux
décisions qui les concernent.

1960

Création du mouvement terre des hommes à Lausanne, par Edmond Kaiser.



1966

Création du groupe de travail Terre des Hommes à Genève, qui deviendra TdH Suisse en 1972.



1976

1^{ère} vente de mouchoirs en faveur de nos actions pour la défense des Droits de l'Enfant.



1992

1^{ère} Marche de l'espoir à Genève, en faveur des enfants du Sénégal.



2019

Célébration des 30 ans de la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant, place des Nations à Genève.



De nos jours...

... plus que jamais mobilisés pour la défense des Droits de l'Enfant :

- Conférence des enfants,
- Marche de l'espoir des entreprises,
- et de nouveaux partenariats avec les Jeunes Émissaires des Droits de l'Enfant (JEDDE) et Terre des Hommes UNICEF.



© TdH Suisse

Votre legs en action

Dans ces pays lointains, où Terre des Hommes Suisse agit, de nombreux enfants vivent avec l'espoir de se réaliser, l'espoir de devenir enseignant.e, médecin ou mécanicien.ne. Malgré des heures de marche, des kilomètres parcourus dans le froid ou sous un soleil de plomb, tous ces enfants auprès de qui nous agissons partagent la même volonté et la même envie d'aller à l'école, à l'université ou de suivre une formation professionnelle.

L'éducation est l'une des solutions les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté, contre le travail des enfants et les risques de mariage forcé. Aujourd'hui plus que jamais, Terre des Hommes Suisse agit pour que les enfants vulnérables aient le Droit à une Éducation adaptée, gratuite et de qualité.

Donner des opportunités de formation est essentiel, tout comme l'accompagnement de jeunes déscolarisés ou analphabètes, afin de leur permettre d'acquérir des compétences. En collaboration avec nos partenaires locaux, Terre des Hommes Suisse développe des programmes de formations incluant le renforcement en lecture et en écriture, et l'apprentissage d'un futur métier.

Votre legs et héritage permettent à des enfants et jeunes comme Reshma et Sawadogo d'avoir la chance de suivre une formation ou d'aller à l'école.

Reshma – 33 ans à ce jour

« À l'âge de 8 ans, je travaillais dans une fabrique de tapis de longues heures accroupie. Je me souviens des fils de coton sec qui flottaient dans la pièce m'empêchant de respirer. J'avais aussi très peur d'être mariée comme mes deux autres sœurs. Je rêvais d'aller à l'école et de devenir institutrice pour partager mes connaissances. Grâce à TdH Suisse, j'ai pu aller au centre d'éducation, apprendre à compter et j'ai pu rattraper mon retard et intégrer une école publique, jusqu'à l'obtention d'un master. Mon travail aujourd'hui est encore mieux que mon rêve, car j'enseigne des choses aux enfants et en plus je me bats pour que leurs droits soient respectés. »

Sawadogo – 20 ans à ce jour

« J'ai abandonné l'école pour travailler à la mine. Je me suis vite rendu compte que ce n'était pas un lieu pour les enfants. Un jour, j'ai eu la chance d'entendre parler de l'association Piltem*, qui retire les enfants des sites d'orpaillage pour leur apprendre des métiers. J'ai choisi la soudure. Mon apprentissage a duré 3 ans et j'ai pu ouvrir mon propre atelier. Grâce à mon travail, je gagne bien ma vie et je peux aider les autres membres de ma famille. »

* Partenaire local au Burkina Faso, de Terre des Hommes Suisse

Grâce à votre geste d'une générosité sans pareil, vous contribuez à réaliser leurs rêves.





Farida – 9 ans, jeune indienne

« J'ai la chance d'être la 1^{ère} génération de ma famille qui a accès à une éducation et je ne veux pas que cela s'arrête pour mes frères et sœurs ».

Ensemble, nous changeons la vie des enfants

Nos actions mises en œuvre répondent à une approche intégrée permettant à chaque enfant d'apprendre, d'être protégé et de développer ses capacités afin d'agir en faveur d'un monde plus durable et plus respectueux des Droits de l'Enfant.

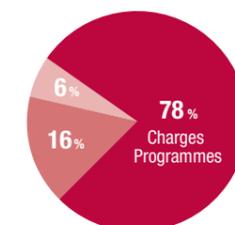
Votre soutien contribuera non seulement à protéger contre la violence et les risques d'exploitation les enfants les plus vulnérables, mais aussi à leur garantir un droit à une éducation de qualité. **Terre des Hommes Suisse**

mène plus de 60 projets répartis dans 10 pays : en Suisse, en Inde, en Colombie, au Brésil, au Pérou, en Bolivie, en Haïti, au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso.

En 2022, plus de 78 % des fonds ont été dépensés directement pour nos programmes de défense des Droits de l'Enfant. Terre des Hommes Suisse s'assure non seulement de la fiabilité de ses partenaires locaux mais veille également à la bonne utilisation des fonds et à leur impact sur l'éducation et la protection des enfants.

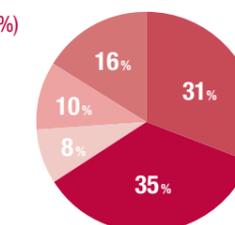
Répartition des dépenses (%)

- Charges Programmes
- Recherches de financement
- Administration



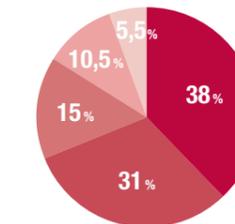
Répartition des dépenses à l'international (%)

- Afrique de l'Ouest
- Amérique Latine
- Suisse
- Haïti
- Inde



Origine des ressources (%)

- Contributions publiques
- Dons et legs privés
- Fondations et entreprises
- Divers
- Manifestations



10 pays d'action



60 partenaires à l'international et en Suisse



Plus de 435 000 bénéficiaires dont plus de 296 000 enfants et jeunes



62 % des dons proviennent du secteur privé



78 % des dépenses sont consacrées à la **défense des droits des enfants et des jeunes**

Laissez une trace forte en léguant pour l'avenir

Organiser votre succession, c'est penser aux personnes et aux causes qui vous sont chères. C'est aussi ne rien laisser au hasard quant au devenir de vos biens, c'est vous assurer que vos volontés seront respectées.

Quelle que soit la valeur de votre legs ou héritage, vous pouvez vous engager durablement en faveur des droits des enfants. Après avoir inclus en priorité votre

famille et vos proches, vous pouvez également, par votre testament, prolonger votre soutien. **En faisant un legs à Terre des Hommes Suisse, vous offrez protection aux plus vulnérables et redonnez l'espoir à des milliers d'enfants.**

Ainsi, vous transmettez durablement un avenir meilleur à des enfants qui en ont le plus besoin.

Comment régler votre succession?

Il est conseillé de réfléchir de votre vivant à ce qu'il adviendra de vos biens après votre décès afin de décider par vous-même de l'avenir de votre héritage. Pour votre famille, amis et autres héritiers éventuels, **votre testament peut constituer un soulagement. Il établit clairement ce qui compte pour vous et assure le respect de vos volontés.**

Votre testament prévoit la répartition des biens entre vos bénéficiaires. En tant qu'héritiers légaux, votre conjoint

et descendants ont droit à une part minimale appelée **part réservataire**. Elle correspond depuis le 1er janvier 2023 à la moitié de la part d'héritage légal. Vous disposez librement de l'autre moitié de votre succession, appelée **quotité disponible**.

Vous pouvez donc prendre les dispositions testamentaires que vous souhaitez en faveur d'une organisation reconnue d'utilité publique comme Terre des Hommes Suisse.

Quelles sont les principales étapes?

✓ Faites l'inventaire de votre patrimoine

Il est conseillé de faire la liste de vos comptes bancaires et postaux, titres et valeurs mobilières, assurances, biens de valeurs (bijoux, collections, etc.) ou immobiliers ainsi que de vos éventuelles dettes.

✓ Établissez la liste de vos héritiers et bénéficiaires

- Qui a droit à une réserve héréditaire légale (conjoint, enfants). À qui souhaitez-vous transmettre quelque chose en particulier, au-delà de la réserve héréditaire? Il peut s'agir de votre concubin-e, de personnes proches, d'autres membres de la famille ou d'une organisation reconnue d'utilité publique par exemple.

✓ Rédigez votre testament olographe ou faites appel à un professionnel

- Le testament olographe doit être écrit, daté et signé de votre main, sans ordinateur ni machine à écrire (voir exemples ci-après).
- Pour un testament authentique, choisissez un notaire ou un avocat spécialisé en droit successoral.
- Conservez votre testament en lieu sûr.

✓ Choisissez votre exécuteur testamentaire et informez-le

Il peut s'agir de n'importe quelle personne, par exemple votre héritier principal, un-e ami-e ou votre fiduciaire/avocat/notaire. Mentionnez ses coordonnées dans votre testament.

✓ Déposez votre testament

Déposez votre testament auprès de votre exécuteur testamentaire ou dans un endroit sûr.

✓ Faites de l'ordre dans vos papiers

Conservez dans un même lieu les documents nécessaires en cas de décès, comme vos souhaits pour les obsèques, vos actes de naissance, livret de famille, avis de mariage, carte de donneur d'organes, copie de votre testament, informations bancaires, etc. Indiquez à une personne de confiance où trouver ces documents.

✓ Enregistrez votre testament

Vous pouvez conserver l'original de votre testament chez vous. Dans ce cas, informez en une personne de confiance. Afin de vous assurer que vos volontés seront respectées, vous pouvez simplement le déposer auprès des autorités compétentes de votre lieu de résidence. Cette démarche est simple et la moins onéreuse.



Questions fréquentes

Comment est-ce que Terre des Hommes Suisse utilise mon Legs ou Héritage ?

Les ressources financières qui nous sont léguées sont entièrement utilisées pour nos actions en faveur des droits de l'enfant. Les biens matériels, comme les objets de valeur, biens immobiliers et mobiliers sont estimés puis mis en vente afin de financer les projets de Terre des Hommes Suisse et donc directement les enfants vulnérables. Pour toutes questions, nous vous invitons à nous consulter avant de rédiger votre testament.

Terre des Hommes Suisse est-elle exonérée des droits de succession ?

Oui, en tant qu'organisation reconnue d'utilité publique, Terre des Hommes Suisse bénéficie d'une exonération d'impôts à 100 %.

Comment puis-je communiquer mes volontés à Terre des Hommes Suisse ?

Vous pouvez nous communiquer en toute confidentialité vos intentions ou, si vous le désirez, nous transmettre une simple copie de votre testament. En l'absence d'information de votre part, à l'ouverture de votre testament, l'autorité en charge de votre succession informera tous les héritiers et légataires que vous aurez désignés.

Comment faire bénéficier Terre des Hommes Suisse de mon patrimoine ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous afin de soutenir nos actions en faveur des droits de l'enfant :

1. Instituer Terre des Hommes Suisse comme héritière unique ou cohéritière
2. Faire un legs à Terre des Hommes Suisse (comme une somme d'argent, des biens immobiliers ou objets de valeurs, etc.)
3. Désigner Terre des Hommes Suisse comme bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie

IMPORTANT : Veillez à ce que nos coordonnées complètes et précises soient bien mentionnées dans votre testament ou assurance-vie.

Terre des Hommes Suisse
Ch. du Pré-Picot 3
1223 Cologny/Genève

Quelle différence entre un Legs et un Héritage ?

Si une certaine somme d'argent et/ou biens déterminés (immobilier, objets de valeur, titres) sont destinés à Terre des Hommes Suisse, il s'agit d'un legs par décision. Le bénéficiaire d'un legs ne fait pas partie de la communauté des héritiers et n'assume pas les dettes de la succession. Un legs peut être assorti de conditions, pour une cause bien particulière, mais ne doit pas être affecté à un objectif déterminé.

Un testament vous donne la possibilité d'instituer des personnes ou des organisations comme héritières. Si Terre des Hommes Suisse est instituée comme héritière avec une part déterminée, déduction faite des éventuelles parts réservataires, elle devient partie intégrante de la communauté héréditaire.

Que se passe-t-il si je n'ai pas rédigé mon testament ?

En l'absence de testament, la loi détermine qui hérite de quoi. La succession légale entre alors en vigueur. L'ensemble de vos biens est partagé entre les héritiers légaux de votre famille comme les enfants, les parents, les petits-enfants ou le conjoint. Si vous n'avez pas d'héritier, votre succession sera attribuée au canton ou à votre commune de domicile.

Puis-je modifier mon testament ?

Oui, vous pouvez à tout moment et aussi souvent que vous le désirez, effectuer des changements. Il est recommandé de réécrire un nouveau testament afin d'éviter toute incompréhension et de détruire les anciens, de sorte qu'aucune contradiction n'apparaisse entre les différentes versions.

À qui puis-je demander de l'aide ?

Les études de notaires et cabinets d'avocats proposent une assistance complète pour toutes les questions relatives aux successions. Dans le cadre de successions en faveur de Terre des Hommes Suisse, nous travaillons avec différentes études et cabinets ; sans engagement de votre part, n'hésitez pas si besoin à nous demander leurs coordonnées. Nous nous tenons également à votre disposition à tout moment pour un entretien confidentiel (voir en page 19).

Que dit la loi ?

Si vous ne rédigez aucun testament et ne concluez aucun pacte successoral, c'est le droit successoral qui réglera ce qu'il adviendra de votre patrimoine après votre décès (succession légale).

La succession légale

Les survivants héritent selon un ordre fixé par la loi. Viennent au premier rang le conjoint survivant ou le partenaire enregistré ainsi que les descendants tels que les enfants, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants. S'il n'y a ni conjoint, ni enfant, ce sont les parents ou/et leurs descendants qui héritent. S'il n'y a pas non plus de parents ni de descendants des parents, ce sont les grands-parents ou/et leurs descendants qui héritent. S'il n'y a aucun parent susmentionné du tout, la succession est dévolue entièrement au canton ou à la commune.

Protection des réserves héréditaires

La réserve héréditaire est une part de la succession qui est garantie pour vos descendants, votre conjoint ou partenaire enregistré. Il n'est pas possible d'y déroger, même par un testament. Pour que le futur héritier puisse renoncer à sa part successorale, il faut avoir conclu un « pacte de renonciation à succession », qui rend caduque cette protection de la réserve héréditaire.

La part successorale

La part successorale est la part de la succession à laquelle ont droit les différents héritiers. Selon le nouveau droit des successions entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023 :

- la part réservataire des descendants et conjoint s'élève à 50 % de la part de l'héritage
- les parents perdent leur part réservataire
- un couple engagé dans une procédure de divorce peut priver d'héritage le partenaire avant le jugement.

Quotité disponible

La quotité disponible est la part de la succession qui excède les réserves héréditaires et dont vous pouvez disposer librement. Les personnes qui n'ont pas d'héritiers protégés par la réserve héréditaire peuvent donc disposer de la totalité de leur patrimoine.

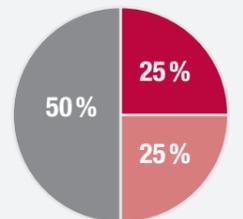
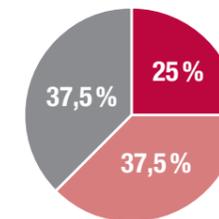
En cas d'incertitude, veuillez vous adresser à un notaire ou à un avocat spécialisé en droit successoral.

Si vous avez effectué un testament avant le 1^{er} janvier 2023, celui-ci reste valable. Il sera régi par le nouveau droit et les nouvelles parts réservataires s'appliqueront automatiquement.

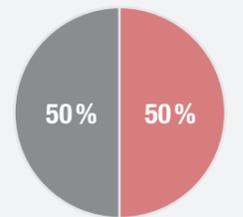
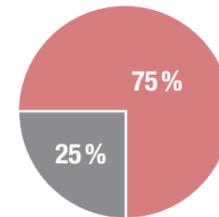
ANCIEN DROIT

NOUVELLES DISPOSITIONS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2023

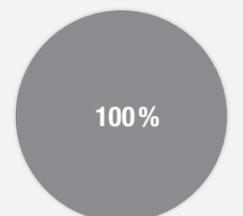
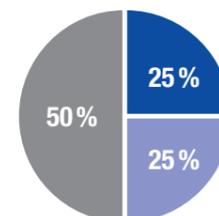
Défunt, marié avec enfants



Défunt, non marié avec enfants



Défunt, non marié sans enfant, avec parents



**Modèle pour
un héritage en
faveur de Terre des
Hommes Suisse**

Désigner Terre des Hommes Suisse comme unique héritière est possible si vous n'avez pas d'héritier réservataire. Dans ce cas, vous pouvez désigner Terre des Hommes Suisse comme cohéritière.

Mon testament,

Je soussigné, Pierre Exemple 1, né le 1^{er} mars 1953, originaire de Lausanne et domicilié rue de la gare 10, 1260 Nyon, prends les dispositions testamentaires suivantes en cas de décès :

- *Le présent testament remplace toutes les dispositions antérieures à celles-ci et constitue mes dernières volontés.*
- *J'institue Terre des Hommes Suisse, Chemin du Pré-picot 3, 1223 Cologny-Genève, comme unique héritière.*

Je désigne Maître Modèle, étude Spécimen à Genève, comme exécuteur testamentaire.

*À Genève, le 31 janvier 2023
Pierre Exemple 1
Signature*

Mon testament, mes dernières volontés,

Je soussignée, Daniele Exemple 2, née le 21 juin 1950, originaire de Genève et domiciliée Rue de l'église 8, 1217 Meyrin, prends les dispositions testamentaires suivantes en cas de décès :

- *Le présent testament remplace toutes les dispositions antérieures à celles-ci et constitue mes dernières volontés.*
- *Mon mari Rolf Exemple 2 domicilié à la même adresse et mon fils Louis Exemple 2 né le 14 janvier 1971 domicilié Rue du lac 1110 Morges sont mes uniques héritiers, à parts égales.*

De ma succession, je lègue :

- *À ma filleule, Marie Modèle, domiciliée Rue de la gare 1205 Genève, mes bijoux et ma collection de timbres.*
- *À Terre des Hommes Suisse, Chemin du Pré-picot 3, 1223 Cologny-Genève, la somme de 25 000 francs suisses (vingt-cinq mille francs).*

Je désigne comme exécuteur testamentaire, Nom, prénom, adresse complète. Au cas où cette personne serait décédée, je désigne, Nom, prénom, adresse complète comme exécuteur de mes dernières volontés.

*À Genève, le 31 janvier 2023
Daniele Exemple 2
Signature*

**Modèle de
legs en faveur
de Terre des
Hommes Suisse**

Lors de la rédaction de votre testament olographe, afin d'en garantir sa validité juridique, vous devez respecter certaines directives. Il doit être écrit de votre propre main dans son entièreté, daté et signé.





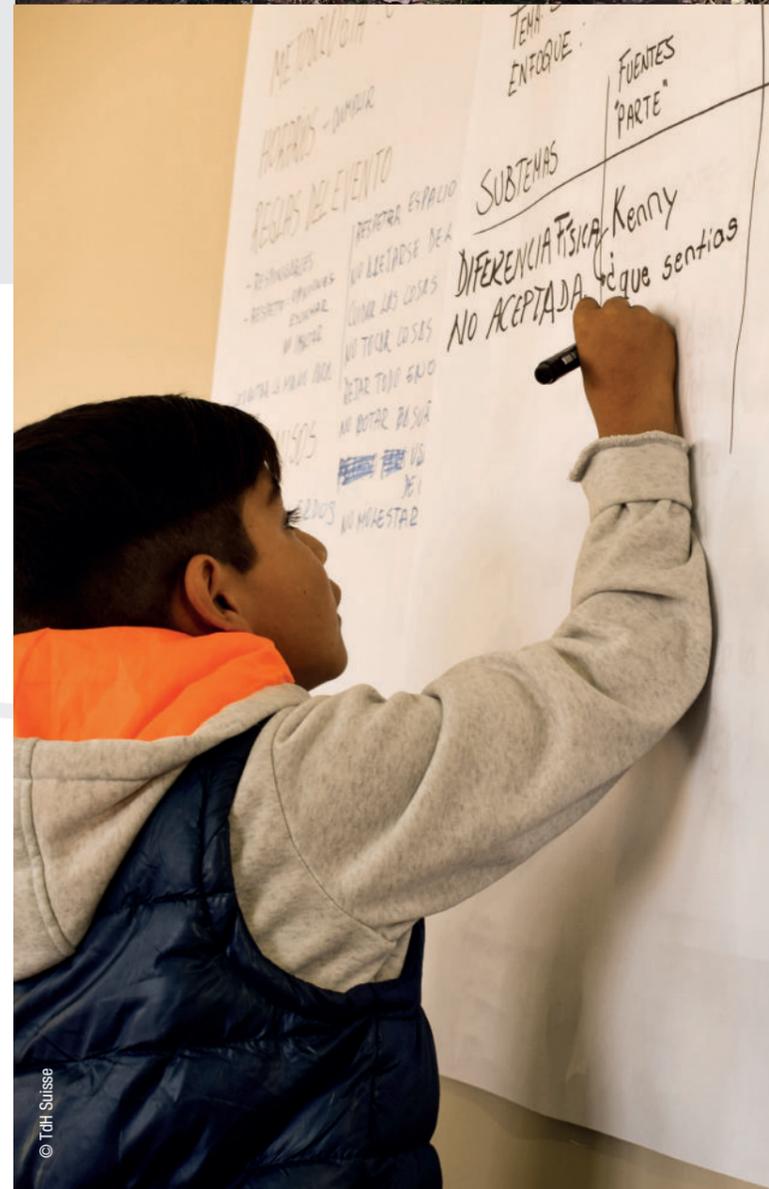
Hommage

« Merci Malou.

Tu as été bénévole à Terre des Hommes Suisse pendant de nombreuses décennies. Timide, discrète, tu as accompli un travail important au secrétariat, d'abord au bureau, puis l'âge venant, depuis ton domicile.

Aujourd'hui, tu n'es plus là. Sans descendant direct, tu nous as fait un legs important avec le souhait de venir en aide aux enfants. Nous saurons nous en montrer dignes. »

Toute l'équipe de Terre des Hommes Suisse



Vos volontés priment et auront un réel impact

En rédigeant votre testament, vous décidez de votre vivant de ce qu'il adviendra de votre patrimoine. Si vous n'avez pas d'héritiers légaux, vous pouvez léguer toute votre fortune à une personne de votre choix ou à une organisation reconnue d'utilité publique telle que Terre des Hommes Suisse.

En complément, nous vous recommandons de rédiger « Vos dispositions en cas de décès ». Elles permettront à votre famille ou à vos amis d'agir tel que vous le souhaitez lors par exemple de vos obsèques. En l'absence de disposition spécifique, ils agiront comme bon leur semble. Ce document est distinct de votre testament. Vos dispositions peuvent prendre la forme d'une lettre, à déposer auprès de l'office de l'Etat Civil de votre commune.

Prenez vos dispositions pour votre/vos animaux de compagnie : si vous avez un animal de compagnie, réfléchissez à la personne qui pourra le prendre en charge ou pensez à contacter un foyer dans votre région. Afin de couvrir les coûts associés, prévoyez et indiquez éventuellement une somme dédiée sur votre testament.

À votre écoute

Vos souhaits et votre situation personnelle doivent être au cœur de votre réflexion testamentaire. Je ne peux que vous inviter à prendre le temps de la réflexion lors de la rédaction de votre testament et de l'organisation de votre succession. Vous devez penser à ce qui est important pour vous, et si vous le souhaitez, à partager vos volontés avec les membres de votre famille et vos proches.

Soyez assuré(e) que nous mettons tout en œuvre pour mériter pleinement ce précieux geste de confiance et vous garantir le respect de vos volontés dans la plus stricte confidentialité.

En toute discrétion, je me tiens à votre disposition non seulement pour répondre à vos différentes questions et attentes, mais aussi pour organiser et personnaliser ensemble votre projet.



Christophe Roduit

Secrétaire Général
Terre des Hommes Suisse
Chemin du Pré-picot 3
1223 Cologny – Genève
Tél. 022 737 36 44
Email : c.roduit@terredeshommessuisse.ch

« Quel sujet délicat et intime que sa propre mort. Pourtant, elle fait partie de la vie.

Il y a quelques années, de retour d'une nouvelle visite terrain pour Terre des Hommes Suisse, j'ai pris conscience de l'importance de réfléchir et d'organiser ma succession, non seulement pour ma famille mais aussi pour moi.

Transmettre à mes enfants mes valeurs de solidarité et d'engagement de mon vivant ne m'était plus suffisant. J'avais également besoin de m'assurer de transmettre d'autres valeurs afin qu'à mon décès elles aient durablement un impact... »

Les essentiels...

- Le droit successoral Suisse définit ce qu'il advient de vos valeurs. En l'absence de disposition testamentaire valide, l'ordre légal de votre succession entre en vigueur.
- Afin d'être valable, votre testament olographe doit être rédigé de votre propre main selon des règles, daté et signé par vos soins. Vous pouvez le faire enregistrer auprès des autorités compétentes de votre domicile et également nous faire savoir que vous avez couché Terre des Hommes Suisse sur votre testament. Un grand merci d'avance.
- Nous vous accompagnons dans vos différentes démarches et vous recommandons de consulter un avocat ou notaire. Dans le cadre de nos échanges, le principe de confidentialité s'applique à toutes les informations que vous nous communiquez.
- Terre des Hommes Suisse est exonérée de l'impôt sur les successions. 100% de votre legs bénéficiera à la défense des Droits de l'Enfant, et donc aux enfants, d'ici et là-bas.

QUELQUES MOTS-CLÉS

Legs

Disposition testamentaire par laquelle vous transmettez à votre décès, un ou plusieurs biens, à une personne ou association de votre choix. Le ou la légataire ne fait pas partie de vos héritiers.

Succession

Également appelée, patrimoine successoral, votre succession est l'ensemble de vos biens, actifs et passifs, qui reviennent à vos héritiers.

Héritiers réservataires

Le droit successoral en vigueur prévoit que vos descendants directs et votre conjoint, ou partenaire enregistré, aient droit à une part de votre succession, appelée une réserve héréditaire.

Quotité disponible

Il s'agit de la part restante de votre succession, déduction faite de la réserve hé-

ritaire. Vous en disposez donc librement afin de léguer les biens de votre choix à vos proches ou associations.

Testament olographe

Ce document écrit de votre main, du début à la fin, contient vos dernières volontés. Il doit être réalisé sur un papier neutre et respecter des mentions légales comme le lieu, la date et votre signature manuscrite.

Exécuteur testamentaire

Lors de la rédaction de votre testament, vous pouvez désigner une personne de confiance comme exécuteur testamentaire. Sa mission est de veiller à la bonne exécution de votre testament, de réaliser le partage de votre succession, de procéder au versement des legs voire au paiement de dettes éventuelles. Indépendant des héritiers, votre exécuteur testamentaire n'est pas obligatoirement de formation juridique et en droit de demander des honoraires.





*Ces sourires
vous sont
destinés...*



Mission et valeurs

Notre vision est celle d'un monde solidaire et durable dans lequel les Droits de l'Enfant sont respectés. Afin d'y contribuer, Terre des Hommes Suisse s'est donnée comme mission d'agir ici et là-bas pour améliorer durablement le respect des Droits de l'Enfant, en soutenant l'engagement des enfants et des jeunes. Nous poursuivons cette mission dans le strict respect des valeurs de durabilité, d'équité, de solidarité et d'engagement.

Depuis 2022, en collaboration avec le Climate Action Accelerator, Terre des Hommes Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂ et à contribuer ainsi à un avenir et un environnement plus sûrs pour les générations futures.

Comme l'exprime Christophe Roduit, secrétaire général : « La protection de notre environnement est une condition indispensable au respect de tous les droits de l'enfant. C'est pourquoi Terre des Hommes Suisse s'engage dans toutes ses actions à prendre les mesures nécessaires pour réduire son empreinte CO₂ de 50 % d'ici 2030. C'est une question de cohérence et d'engagement. Les enfants, la défense de leurs droits et la construction de leur avenir sont au cœur de nos actions. Cet avenir dépend de l'état de la planète que nous leur laissons ! »



Terre des Hommes Suisse est **certifiée Zewo**, label de qualité suisse qui atteste de la gestion rigoureuse de ses comptes et d'un bon usage des dons, conforme à ses buts.



La protection des enfants est au cœur de notre action. Nous mettons en œuvre une politique de sauvegarde de l'enfance qui protège les enfants contre les dangers dans le cadre de nos activités. La qualité de cette protection a été certifiée par la coalition **Keeping Children Safe** avec **le label de Niveau 1**.

ENTREPRISE ENGAGÉE 2022



Terre des Hommes Suisse s'est engagée auprès d'eco21, le programme d'économie d'énergie des SIG. Notre association a mis en œuvre pour son siège à Genève des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de nos locaux, afin de réduire sa consommation d'électricité. Terre des Hommes Suisse s'est ainsi vu décerner en 2022 par SIG **le label Entreprise Engagée**.



terre des hommes
suisse

POUR L'ENFANCE ET UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

*Un grand merci.
Ensemble, nous
continuerons d'agir!*



Terre des Hommes Suisse
Chemin du Pré-picot 3, 1223 Genève – Cologny
Tél: +41 22 736 36 36
www.terredeshommesuisse.ch